

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **3e jour d'août 2015**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Stéphanie Deblois

Est absent:

M. Adélard Couture, maire

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Marcel Bégin, maire suppléant.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

173-08-2015

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE L'ON
ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR TEL QUE LU ET MODIFIÉ.**

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** - Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2015
 - 3.2** - Adoption du procès-verbal du 15 juillet 2015
- 4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX**
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**
 - 5.1** - Résolution - acceptation des comptes à payer, feuille 08-15
 - 5.2** - Résolution - formation gestion du temps des activités et des priorités
 - 5.3** - Résolution - adjudication du contrat de vente, bâtisse du parc municipal
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
 - 6.1** - Résolution - nouvelle norme comptable, passif au titre des sites contaminés
 - 6.2** - Résolution - adoption du programme de recherche et l'élimination des raccordements inversés, réseau d'eaux usées
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**
 - 7.1** - Avis de motion - règlement 441-2015, amendant le règlement no. 439-2015 relatif à la sécurité incendie
- 8 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT**
 - 8.1** - Résolution - achat de sodium (sel à déglacage), hiver 2015-2016
 - 8.2** - Résolution - achat de sable

- 8.3 - Résolution - rapiéçage des rues
- 9 - LÉGISLATION
 - 9.1 - Résolution - annulation du processus d'appel d'offres, parc municipal
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 - Résolution - modification du nouveau programme de revitalisation
 - 10.2 - Résolution - achat d'une publicité dans le Journal : La Voix du Sud
 - 10.3 - Résolution - budget d'aménagement paysager, pancartes aux entrées du village
 - 10.4 - Avis de motion, règlement numéro 442-2015, aux fins de modifier le règlement 354 intitulé "Règlement de zonage"
- 11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 11.1 - Suivi du dossier du parc
- 12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE
- 13 - CORRESPONDANCE
 - 13.1 - Lettre - invitation parade de chars allégoriques
 - 13.2 - Lettre de la Députée de Bellechasse - Dominique Vien
 - 13.3 - Lettre de félicitations de Desjardins Caisse des Etchemins
 - 13.4 - Résolution - adhésion au regroupement Vision Femmes
- 14 - VARIA
 - 14.1 - Résolution - Ministère des Transports, travaux dans l'emprise de la route
 - 14.2 - Résolution - demande Municipalité de Sainte-Aurélie, location du mesureur de boue
 - 14.3 - Résolution - nivelage des rangs et du coupe-feu
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

174-08-2015

3.1 - Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2015

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 6 juillet 2015 soit adopté, et signé tel que modifié;

ADOPTÉE

175-08-2015

3.2 - Adoption du procès-verbal du 15 juillet 2015

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 15 juillet 2015 soit adopté, et signé tel que modifié;

ADOPTÉE

4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

-La directrice mentionne que le fauchage et le débroussaillage des rangs, des rues et des chemins ont été effectués en juillet.

-La directrice mentionne que les contrats des servitudes pour la prolongation du réseau d'aqueduc et d'égout et pour l'installation d'une borne sèche sur la route **204 Est** seront signés d'ici la fin d'août.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

176-08-2015

5.1 - Résolution - acceptation des comptes à payer, feuille 08-15

ATTENDU : la liste des comptes numéro 08-15 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 3 août 2015* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de 105,439.64\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 08-15 tels que modifiés. Le total des comptes pour **AOÛT 2015 s'élève à: 105,439.64\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 08-15.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **AOÛT 2015.**

Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale

177-08-2015

5.2 - Résolution - formation gestion du temps des activités et des priorités

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à participer à une formation avec la compagnie Qualitemps Inc. sur la gestion du temps des activités et des priorités qui se tiendra le 22 septembre prochain, à Québec. Le coût d'inscription est de: 340.00\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

178-08-2015

5.3 - Résolution - adjudication du contrat de vente, bâtisse du parc municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut vendre par soumissions la bâtisse incendiée (aire de repos) située dans le parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux offres, et qu'elles ont été déposées dans le délai prescrit et qu'elles sont conformes aux spécifications demandées:

- M. Roger Chabot: 251\$

- M. Yvan Lamontagne: 351\$

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES AUDET , APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE

la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'offre de M. Yvan Lamontagne pour la bâtisse (aire de repos) située dans le parc municipal, le montant de la vente est de : 351.00\$.

-La vente est conditionnelle au déménagement de la bâtisse d'ici le 1er septembre 2015.

-La bâtisse est vendue sans aucune garantie de la part de la Municipalité;

-L'acheteur est responsable des bris pouvant survenir lors de son déplacement, et devra détenir une assurance responsabilité;

ADOPTÉE,

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

179-08-2015

6.1 - Résolution - nouvelle norme comptable, passif au titre des sites contaminés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) tenir à jour la liste des terrains contaminés lui appartenant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille après avoir passé en revue toutes les informations disponibles, historiques et actuelles concernant les sites pouvant être visés, n'a trouvé aucun site contaminé lui appartenant;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille confirme n'avoir aucun site contaminé lui appartenant, en vertu de la nouvelle norme comptable, passif au titre des sites contaminés.

QUE la Municipalité de Saint-Camille en informe le vérificateur externe : Lemieux Nolet de Lac-Échemin, et Le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

ADOPTÉE,

180-08-2015

6.2 - Résolution - adoption du programme de recherche et l'élimination des raccordements inversés, réseau d'eaux usées

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis s'est engagée à élaborer un programme d'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du programme du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) pour les réfections des réseaux d'eau potable et d'égouts;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte ce programme pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées de Saint-Camille-de-Lellis;

QUE ce conseil adopte l'échéancier de réalisation du programme;

QUE ce conseil transmette ce programme et cet échéancier au ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

ADOPTÉE,

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

181-08-2015

7.1 - Avis de motion - règlement 441-2015, amendant le règlement no. 439-2015 relatif à la sécurité incendie

Province de Québec

Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Avis de motion est par les présentes donné par : MONSIEUR RICHARD POULIOT de la susdite municipalité :

QU'IL sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 441-2015 amendant le règlement 439-2015 relatif à la sécurité incendie;

ADOPTÉE,

8 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

182-08-2015

8.1 - Résolution - achat de sodium (sel à déglacage), hiver 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré pour l'achat de sodium pour la préparation du sable-salé, parce que c'est une dépense de moins de 25,000\$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille procède de gré à gré pour l'achat d'environ 25 à 30 tonnes de sodium (sel à déglacage) pour la préparation du sable-salé pour la saison hivernale 2015-2016.

QUE la Municipalité de Saint-Camille négocie de gré à gré auprès de différents fournisseurs de sodium (sel à déglacage);

ADOPTÉE,

183-08-2015

8.2 - Résolution - achat de sable

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré pour l'achat de sable pour la préparation du sable-salé, parce que c'est une dépense de moins de 25,000\$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète de gré à gré de la Compagnie: Excavations Lafontaine Inc., 450 tonnes de sable, au prix de 13.10\$/la tonne (taxes en sus) pour un grand total de : 5,895\$ (taxes en sus) pour la préparation du sable-salé pour la saison hivernale 2015-2016.

ADOPTÉE,

8.3 - Résolution - rapiéçage des rues

CET ITEM EST REMIS À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DE CE CONSEIL.

9 - LÉGISLATION

184-08-2015

9.1 - Résolution - annulation du processus d'appel d'offres, parc municipal

CONSIDÉRANT QUE le processus pour le dépôt des soumissions concernant le projet 14-162, aménagement d'un parc urbain, s'est terminé le 8 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée dépasse le budget disponible:

-Jean-Paul et Roger Bolduc Inc. : 208,556.70\$

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le Conseil Municipal de Saint-Camille annule le processus d'appel d'offres projet no. 14-162 relativement à l'aménagement d'un parc urbain, à l'arrière de la bibliothèque municipale, sise au 611, rue Principale, Saint-Camille

ADOPTÉE,

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

185-08-2015

10.1 - Résolution - modification du nouveau programme de revitalisation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut renouveler son programme de revitalisation du territoire avec le D.I.S.C.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille adopte le programme avec La Corporation Développement Industriel Saint-Camille (DISC);

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE : la Municipalité de Saint-Camille adopte le nouveau programme de revitalisation avec la participation de « La Corporation Développement Industriel Saint-Camille » (DISC) tel que modifié en date 3 août 2015;

QUE Le programme est d'une durée de deux ans 2015-2016, et rétroactif au 1^{er} janvier 2015, et le tout conditionnel à l'acceptation de la participation de "La Corporation Développement Industriel Saint-Camille (DISC)";

ADOPTÉE,

186-08-2015

10.2 - Résolution - achat d'une publicité dans le Journal : La Voix du Sud

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a bonifié son programme de revitalisation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut annoncer le nouveau programme via le Journal la Voix du Sud;

CONSIDÉRANT QUE La Voix du Sud publie un cahier maison en 2015, et que le coût d'une publicité de 1/2 de page en couleur est de 886.00\$ (taxes en sus) avec web diffusion, visibilité à 7,500 fois;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète 1/2 de page de publicité dans le journal La Voix du Sud, dans le cahier maison qui sortira en septembre 2015, le coût de cette publicité est de 886.00\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

10.3 - Résolution - budget d'aménagement paysager, pancartes aux entrées du village

CET ITEM SERA DISCUTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE.

187-08-2015

10.4 - Avis de motion, règlement numéro 442-2015, aux fins de modifier le règlement 354 intitulé "Règlement de zonage"

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller: **MONSIEUR RICHARD POULIOT** de la susdite municipalité, à l'effet que:

Lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, un projet de règlement 442-2015 modifiant le **Règlement numéro 354 intitulé « règlement de zonage »** sera présenté aux fins de modifier la zone 13-H conformément au schéma d'aménagement de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE,

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Suivi du dossier du parc

La directrice générale fait un résumé de l'avancement des travaux de construction pour le parc urbain.

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

Voirie: Monsieur Marcel Bégin mentionne que la niveleuse a été réparée et elle fonctionne très bien.

Loisirs: Madame Stéphanie Deblois indique qu'une rencontre se tiendra le 18 août prochain pour discuter de la continuité du projet de "Ressource inter-municipale en loisirs". Un bilan écrit du travail effectué au cours des six derniers mois sera préparé par M. Dominic Gagné et il sera remis aux conseils municipaux. Un suivi de la réunion du 18 août sera fait lors de la prochaine réunion de travail du conseil municipal.

Signalisation: Monsieur Jocelyn Pouliot s'informe du dossier "Panneaux de rues stylisés", la directrice mentionne qu'un projet sera déposé au conseil municipal dans les prochaines semaines.

Maire: à suivre en septembre prochain.

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre - invitation parade de chars allégoriques

Lecture est faite d'une lettre d'invitation du Comité du Centenaire de la Municipalité de Saint-Cyprien pour participer à la parade de chars allégoriques qui aura lieu le 24 juillet 2016, à 13h30 lors du centenaire de Saint-Cyprien.

Il est convenu d'un commun accord de vérifier auprès des différents comités de l'intérêt de s'occuper du char allégorique et de participer à la parade du 100e Anniversaire de Saint-Cyprien.

Nous leur ferons part de notre décision dès que nous aurons un retour des différents comités de la Municipalité.

13.2 - Lettre de la Députée de Bellechasse - Dominique Vien

Lecture est faite d'une lettre de notre députée de Bellechasse, Madame Dominique Vien, relativement à la demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à l'action bénévole.

A cet égard, la Municipalité de Saint-Camille recevra un chèque de 1200\$ (500\$ pour le terrain de jeux unifié, 450\$ pour le projet de la bibliothèque municipale - tables bistro, et 250\$ pour la journée de la culture).

13.3 - Lettre de félicitations de Desjardins Caisse des Etchemins

Lecture est faite d'une lettre de M. Denis Bilodeau, directeur général de la Caisse Populaire Desjardins des Etchemins qui félicite l'ensemble du Conseil municipal pour le Prix hommage des Etchemins 2015 reçu en juin dernier au Manoir du Lac-Etchemin, relativement à notre défi ambitieux pour la restauration de l'ancien magasin général.

188-08-2015

13.4 - Résolution - adhésion au regroupement Vision Femmes

Lecture est faite d'une lettre de Madame Nadia Tremblay, coordonnatrice de Vision Femmes, relativement au renouvellement de notre adhésion comme membre active à Vision Femmes. Le coût de la cotisation est de 20.00\$.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion à Vision Femmes, la cotisation annuelle pour 2015-2016 se chiffre à 20.00\$.

QUE l'on mandate Madame Stéphanie Deblois comme déléguée pour la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉE,

14 - VARIA

189-08-2015

14.1 - Résolution - Ministère des Transports, travaux dans l'emprise de la route

ATTENDU QUE la Municipalité peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égouts, etc.) pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015;

ATTENTDU QUE ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère des Transports du Québec.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité demande au Ministère de Transports du Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10,000,00\$) puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

ADOPTÉE,

190-08-2015

14.2 - Résolution - demande Municipalité de Sainte-Aurélie, location du mesureur de boue

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille a reçu une demande de la Municipalité de Sainte-Aurélie pour louer le mesureur de boue pour les étangs aérés.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille peut louer l'équipement à la semaine;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille loue à la Municipalité de Sainte-Aurélie, au tarif de 100\$/par semaine, le mesureur de boue.

ADOPTÉE.

191-08-2015

14.3 - Résolution - nivelage des rangs et du coupe-feu

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille embauche M. Martin Morin comme chauffeur de niveleuse pour effectuer le nivelage des rangs, routes et chemin du coupe-feu, durant la période de construction du parc urbain.

QU'il travaille durant cette période les vendredis, samedis et dimanches.

QUE le salaire payé sera selon la convention de travail des employés municipaux.

ADOPTÉE,

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h.

Adélarde Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE

